

Bulletin économique d'Afrique de l'Ouest

Une publication des SER d'Abuja et d'Abidjan
Deuxième trimestre 2025

Le deuxième trimestre 2025 a débuté avec l'annonce le 2 avril par la seconde administration Trump de droits de douanes minimums sur toutes les importations américaines, sauf quelques exceptions, et de « droits de douane réciproques » pour les importations de 57 pays ciblés. Si certains pays sont durement touchés comme la Côte d'Ivoire, avec des droits de douane de 21%, les réactions gouvernementales des États d'Afrique de l'Ouest sont dans l'ensemble restées mesurées. Le Ghana (17% de droits de douanes) a par exemple amorcé un dialogue avec l'administration afin d'obtenir des allègements ciblés. Cependant dans l'ensemble il faut relever que la CEDEAO n'exportait en 2023 que 9,5 Md USD vers les États-Unis, soit 7,4% de ses exportations totales. Par ailleurs le pétrole étant exonéré de ces hausses de droits de douane, c'est plutôt par le canal de la baisse du cours du baril que certaines économies exportatrices d'hydrocarbures, comme celle du Nigeria, pourraient être impactées.

C'est ainsi que les 20 et 21 juin à Abuja, avant le sommet de la CEDEAO qui a désigné la Sierra Leone pour succéder au Nigeria à la Présidence de l'organisation, s'est tenue la réunion d'un Sommet économique d'Afrique de l'Ouest. Ce sommet devait relancer les discussions pour l'intégration régionale dans le contexte de l'offensive douanière lancée par le Président Trump, mais aussi suite au retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO. Ce sommet a eu un succès mitigé. Si l'un des objectifs était de préserver un forum de discussion auquel participeraient les pays sahéliens, il n'a pas été atteint puisqu'aucun des trois pays n'a envoyé de représentant officiel. Le Président Tinubu a prononcé un discours déplorant la faible intégration économique de la sous-région et appelant au renforcement de la connectivité des infrastructures et de l'environnement des affaires. C'est surtout l'intervention de Patrice Talon qui a marqué ce forum. Le Président béninois a mis en cause les administrations des pays participants pour les innombrables obstacles qu'elles laissaient persister. Le Bénin et le Nigeria ont ainsi signé un accord bilatéral pour accélérer leur intégration économique et être les pionniers d'une plus grande intégration au niveau sous-régional.

Avec cette actualité en toile de fond, le bulletin économique de ce trimestre analyse au niveau de la sous-région les stratégies de financement de plusieurs acteurs clés. Il s'agit d'abord de la stratégie de développement du secteur privé des bailleurs de fonds internationaux, qui montent en puissance et mobilisent de nouveaux outils de financement et d'accompagnement. Il s'agit également de la stratégie de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest, dans son volet de coopération, mais aussi dans son volet commercial qui cherche des voies praticables depuis que la négociation d'un Accord de partenariat économique avec la CEDEAO n'a pas abouti. Dans les parties dédiées à certains pays, il est proposé une évaluation du risque pour le Nigeria d'une baisse des cours du pétrole telle que celle provoquée par l'offensive douanière américaine. On trouvera aussi des éclairages sectoriels concernant l'activité portuaire au Nigeria, les secteurs de la santé et de l'énergie en Côte d'Ivoire et de l'eau en Mauritanie. Enfin l'étude au Togo de la présence économique indienne nous rappelle l'intensité de la concurrence internationale dans la sous-région.

Daniel GALLISSAIRES

**Chef du Service économique régional
d'Abidjan**

daniel.gallissaires@dgtresor.gouv.fr

Florent MANGIN

**Chef du Service économique régional
d'Abuja**

florent.mangin@dgtresor.gouv.fr

Nous rappelons à notre cher lectorat que les Services économiques régionaux d'Abuja et d'Abidjan publient régulièrement sur l'actualité économique ouest-africaine et sur leurs activités dans la région à travers leurs pages LinkedIn ([Abuja](#) et [Abidjan](#)). Veuillez également écrire à [Marwan Sabri](#) (Abuja) et à abidjan@dgtresor.gouv.fr (Abidjan) pour vous inscrire aux listes de diffusions respectives.

Sommaire

AFRIQUE DE L'OUEST.....	4
Stratégie des bailleurs de fonds pour le développement du secteur privé	4
La stratégie de développement de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest.....	7
NIGERIA.....	11
Baisse du baril : quelles perspectives pour le Nigeria en 2025 ?.....	11
L'activité portuaire au Nigeria.....	15
CÔTE D'IVOIRE.....	19
Le secteur de la santé en Côte d'Ivoire	19
Les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire.....	21
La Côte d'Ivoire à l'aube d'une révolution énergétique ?	24
MAURITANIE.....	27
Cartographie des problématiques autour de l'eau en Mauritanie, présence française	27
TOGO.....	30
La présence économique indienne	30

AFRIQUE DE L'OUEST

Stratégie des bailleurs de fonds pour le développement du secteur privé

Historiquement portés sur les grands projets souverains, les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux renforcent leur stratégie de développement du secteur privé dans la région afin notamment de répondre à la demande en financement des entreprises. Alors que certains bailleurs de fonds montent en puissance sur ce segment, de nouveaux outils de financement et d'accompagnement des sociétés sont employés: petits tickets d'investissement, assistance non-financière, financements en monnaie locale, sélection sur critères sectoriels et de genre. En parallèle, le recentrage des États-Unis sur le secteur privé se traduit par le renforcement de la présence de la DFC dans la région.

Le développement du secteur privé devient un axe prioritaire de la stratégie des bailleurs de fonds.

L'augmentation des gaz à effets de serre a des conséquences multisectorielles en Afrique de l'Ouest.

En Afrique de l'Ouest, les bailleurs de fonds multilatéraux historiques, tels que la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD) ou encore la BOAD, ainsi que plusieurs bailleurs bilatéraux, placent désormais le développement du secteur privé au cœur de leur stratégie d'intervention. Si les financements non souverains ne représentent encore qu'une part minoritaire des engagements totaux, leur progression constante est notable : à titre d'exemple, la Société financière internationale (SFI) a engagé un montant record de 56 Mds USD en 2024. L'appui au secteur privé s'articule traditionnellement autour de plusieurs instruments : octroi de crédits aux institutions bancaires, garanties et assurances, investissements dans des fonds, prêts directs non souverains, subventions et dispositifs de financements mixtes. Cette diversité s'appuie sur trois dynamiques principales: (i) pour les entreprises, les financements mixtes permettent de pallier les difficultés d'accès au financement (le crédit au secteur privé représente moins de 20 % du PIB en UEMOA, contre 100 % en Asie) ; (ii) pour les bailleurs, le soutien au secteur privé constitue un levier privilégié pour répondre aux impératifs de création d'emplois et de transformation industrielle, tout en favorisant des retombées économiques plus directes que certains financements publics. Cette approche est également perçue comme un moyen de renforcer les recettes fiscales; (iii) pour plusieurs bailleurs bilatéraux, cette stratégie répond également à une logique de projection d'intérêts économiques nationaux dans la région.

Des bailleurs émergents qui misent sur le secteur privé pour renforcer leur ancrage régional.

Parmi les bailleurs émergents, la Banque islamique de développement (BIsD) a récemment adopté un cadre stratégique décennal (2026–2035) qui fait du développement du secteur privé une priorité, notamment à travers le financement direct ou indirect des entreprises, le renforcement des capacités des PME, et des partenariats avec les institutions régionales. La banque se positionne aujourd'hui comme le premier bailleur en Guinée (1,6 Md USD), le

troisième en Côte d'Ivoire (2 Mds USD) et au Sénégal, derrière la Banque mondiale et la BAD. Conformément à son mandat, la BlsD intervient exclusivement dans les pays membres de l'OCI et ne finance ses projets qu'en USD et en EUR. La BlsD propose des prêts classiques et des instruments de garantie d'investissement. Ses cadres d'intervention sont définis par des Stratégies de partenariat pays (SPPM). Le premier document de ce type signé avec la Côte d'Ivoire (2025–2029), pour un montant de 3 Mds USD, identifie comme secteurs prioritaires l'eau, l'énergie, le transport, la sécurité alimentaire et l'éducation. La banque accompagne également le développement de sukuks (titre financier conforme à la charia), notamment en monnaie locale, avec des opérations réussies au Sénégal et en Côte d'Ivoire, et un intérêt manifesté par la Guinée pour un sukuk « vert ».

Les membres de l'Alliance des Institutions financières multilatérales africaines (AAMFI) montent aussi en puissance avec pour objectif d'accélérer l'inclusion économique du continent. L'Afreximbank, qui a pour ambition de doubler ses financements entre 2021 et 2026 pour atteindre 40 Mds USD, s'implique par exemple dans le développement des Zones spéciales de transformation industrielles portés par la BAD. **La Banque africaine de l'énergie (BAE)** entend mobiliser 120 Mds USD d'ici 2030 en faveur des industries pétrolières et gazières pour compenser le déficit de financement énergétique. Enfin, la **BAD** prévoit de tripler son financement au secteur privé d'ici 2033, avec une attention particulière aux MPME.

Parmi les bailleurs européens, la BERD, dont 76 % des financements étaient dédiés au secteur privé en 2024, a étendu ses opérations au Bénin, Côte d'Ivoire et Nigéria début 2025, tandis que le Sénégal et le Ghana y sont en cours d'adhésion. Son plan stratégique à 2030 priorise le numérique, la transition écologique et le développement des PME à l'aide de prêts à des banques locales. La **BEI** (2 Mds EUR en Afrique sub-saharienne en 2024, dont 57 % est fléché vers le secteur climatique), mobilise les outils traditionnels de crédit aux banques, aux fonds privés et de PPP. Ses prêts directs, d'une taille importante (40-50 M EUR), ne visent toutefois pas les PME.

Parmi les bailleurs asiatiques fortement présents dans la région, les principaux acteurs tels que la **BAII** ou **l'Eximbank** Chine se maintiennent principalement sur les grands projets souverains ou d'infrastructures. À noter que l'intérêt de l'Agence japonaise (la **JICA**) pour le secteur privé de la région se matérialise par le financement de projets d'aménagement des corridors stratégiques (prêt de 200 M EUR à la BOAD en mai 2025), de développement des start-ups innovantes et de soutien aux PME de l'agro-industrie (deux programmes dédiés seront lancés courant 2025).

Un changement de paradigme ? Renouvellement des outils et recul de la logique d'aide au développement.

Afin de s'adapter aux caractéristiques du marché ouest-africain, certains bailleurs ont développé de **nouveaux instruments au service du développement du secteur privé** :

- (i) La prise de participation minoritaire dans des sociétés privées
- (ii) Des tickets d'investissement en capital de taille réduites, afin de mieux répondre au besoin en financement des PME, qui font généralement face à des seuils d'investissement minimums prohibitifs ;
- (iii) Le financement en monnaie locale

Par ailleurs, afin de mieux cibler les sociétés à fort impact, la quasi-totalité des bailleurs octroie des financements selon des critères de sélection sectoriels (numérique, agro-industrie, transition énergétique, transport) **et ciblés** (en particulier en faveur des femmes et des jeunes entrepreneurs). Au-delà des outils financiers, de nombreux bailleurs mettent désormais l'accent sur l'assistance technique aux entreprises, pour accroître la qualité des sociétés, structurer des écosystèmes et développer des opportunités en amont du financement.

Le recentrage sur le secteur privé se traduit, chez certains acteurs comme les États-Unis, par un retrait de la logique d'aide au développement au profit d'un soutien au commerce (« Trade, not aid »). Tandis que le Millenium Challenge Corporation subit des coupes budgétaires, les outils dédiés au secteur privé — Eximbank et DFC — voient leurs moyens renforcés. La **US International Development Finance Corporation (DFC)**, a ainsi ouvert fin décembre un bureau régional à Abidjan et prévoit des investissements dans les secteurs bancaire et extractif, et l'introduction expérimentale de financements en euros.

Le recentrage en faveur du secteur privé en Afrique de l'Ouest reflète une transformation des modèles de coopération et des dynamiques économiques. Il s'agit d'accompagner la transition vers un modèle où le secteur privé est appelé à prendre le relai et à devenir le principal moteur du développement. Dans un contexte marqué par une demande locale croissante, la montée en puissance d'acteurs émergents et la redéfinition des priorités des bailleurs traditionnels, la pertinence des interventions dépendra de la capacité à articuler financement et accompagnement, à s'adapter aux spécificités régionales, et à structurer des écosystèmes propices à un secteur privé inclusif et compétitif.

[Eliaz Amatoul](#)

Chargé de mission au SER d'Abidjan

La stratégie de développement de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest

La stratégie Global Gateway lancée fin 2021 réserve une part importante à l'Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne occupe une place importante au sein de la stratégie de l'Union européenne à l'international, l'initiative Global Gateway, représentant 300 Md EUR d'investissements sur la période 2021-2027. Parmi les 225 projets annoncés depuis novembre 2022 dans le cadre de Global Gateway, près de 45% concernent l'Afrique subsaharienne (contre 20% pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 10% pour l'Asie, le reste étant partagé entre l'Europe du Sud-Est et l'Afrique du Nord).

La première étape de déploiement de la stratégie Global Gateway a été le paquet d'investissements Afrique-Europe, doté d'un objectif de 150 Md EUR d'investissement. La région occupe ainsi une place importante au sein de la stratégie de l'UE à l'international, représentant 50% de l'objectif du programme dans le monde. **Lancé en 2022 à la suite du 6^e sommet Union européenne – Union africaine, il fixe des objectifs à l'horizon 2030** pour soutenir la reprise de l'économie et une transformation forte, inclusive, verte et numérique du continent africain. Il cible cinq secteurs prioritaires : le numérique, le climat et l'énergie, les transports, la santé, ainsi que l'éducation et la recherche. Le programme combine l'ensemble des actions de la Team Europe (UE, États membres et institutions financières européennes) et l'ensemble des outils disponibles (subventions, prêts, financements privés mobilisés grâce à des garanties et des instruments de financement mixte). La répartition de l'objectif de 150 Md EUR d'investissement n'est pas communiquée, que cela soit en termes d'instrument ou de pays.

La déclinaison de Global Gateway pour l'Afrique de l'Ouest n'est pas formalisée par une stratégie régionale mais par des stratégies pour chacun des 16 pays de la zone, s'articulant autour des cinq secteurs spécifiques généraux et des priorités de chaque pays, par exemple sectorielle pour le cacao (Ghana, Côte d'Ivoire), en lien avec la sécurité (Nigeria, Bénin) ou l'agriculture (Sénégal, Guinée). Depuis l'intégration du Fonds européen de développement (FED) dans le budget de l'UE, la stratégie de l'UE en Afrique de l'Ouest est déclinée dans les programmes indicatifs multi annuels (PIM) de chaque pays¹. Les budgets de ces PIM, sur la période budgétaire de l'UE (2021-2027) sont d'abord déclinés de manière indicative sur la période 2021-2024, autour de 3 axes prioritaires. Ces axes sont globalement concentrés sur 5 thématiques : (i) la croissance inclusive et durable (33% du budget total de l'UE pour les PIM en Afrique de l'Ouest), (ii) la gouvernance (27%), (iii) le capital humain et l'emploi (25%), et dans une moindre mesure (iv) la société et les populations (5%) et (v) les ressources naturelles et infrastructures (5%). Dans ce cadre-là, au total, 3,9 Md EUR ont été prévus pour la période 2021-2024. Les enveloppes prévues les plus élevées étant concentrées sur le Nigeria (508 M EUR), le Niger (503 M EUR), le Burkina Faso (384 M EUR) et le Mali (373 M EUR). Ces enveloppes indicatives, engagées au fil de l'eau, peuvent être partiellement réorientées, suivant l'évolution des priorités des pays, et le contexte local, politique, économique ou sécuritaire. La Guinée-Bissau, le Cap-Vert et la Gambie bénéficient d'enveloppes plus petites (entre 24 M USD et 119 M USD), mais qui représentent des niveaux élevés, rapportés à la taille de leurs populations. Par ailleurs, dans le domaine de la croissance durable et inclusive, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire arrivent en tête, avec respectivement 50 % et 48 % de leurs enveloppes dédiées à cette thématique.

¹ Voir : [Benin](#), [Burkina Faso](#), [Cap Vert](#), [Côte d'Ivoire](#), [Ghana](#), [Guinée](#), [Guinée-Bissau](#), [Libéria](#), [Mali](#), [Mauritanie](#), [Niger](#), [Nigeria](#), [Sénégal](#), [Sierra Leone](#), [Gambie](#), [Togo](#).

Sur la période 2014-2020 (14ème FED), les décaissements de l'UE en Afrique de l'Ouest au titre de l'Aide publique au développement (APD) se sont élevés à 11,1 Md USD, comprenant 8,1 Md USD déployés par le FED, 2,4 Md USD par la Commission européenne, et 598 M USD par la Banque Européenne d'investissement (BEI)¹. L'ensemble de l'APD reçue par l'Afrique de l'Ouest était sur la période de 107,5 Md USD, les institutions de l'UE en représentant donc environ 10 %, 28% en y ajoutant les soutiens bilatéraux apportés par les États membres (financement total à hauteur de 30,5 Mds USD). Sur la période, les principaux pays bénéficiaires de la sous-région ont été le Niger (1,6 Md USD), le Mali (1,5 Md USD) le Burkina Faso (1,3 Md USD) et le Nigeria (1,3 Md USD).

Le principal outil financier de coopération avec des pays tiers de l'UE est le programme Global Europe, doté de 79,5 Md EUR, dont 29,2 Md EUR dédiés à l'Afrique subsaharienne pour la période 2021-2027. Ce mécanisme regroupe subventions, instruments de mixage et garanties, avec un soutien assuré par une garantie d'action extérieure pouvant aller jusqu'à 53,4 Md EUR (EFSD+, European Fund for Sustainable Development Plus).

Plus largement, l'installation récente de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Nigeria marque une nouvelle étape dans l'engagement des institutions financières européennes dans la région. Aux côtés de la BEI, ces institutions opèrent dans le cadre de Team Europe, qui regroupe également les États membres, leurs agences de développement et les Eurocham. Ces dernières, chambres de commerce européennes, organisent des forums d'affaires pour promouvoir les opportunités de marché auprès des entreprises européennes.

Plusieurs secteurs économiques clés ressortent de cette stratégie

L'UE, partenaire clé du secteur agricole en Afrique de l'Ouest, s'engage notamment pour le développement d'une filière cacao durable au Ghana et en Côte d'Ivoire. Ces deux pays, qui assurent à eux seuls environ 60% de l'approvisionnement européen en cacao, sont intégrés à l'initiative « Sustainable Cocoa » portée par la Commission européenne. Ce programme pionnier mobilise des financements et des expertises afin de soutenir la mise en place d'une chaîne de production plus vertueuse et respectueuse des normes sociales et environnementales. L'appui de l'UE vise aussi à accompagner la mise en conformité des filières avec les nouvelles réglementations européennes, notamment le règlement sur la déforestation importée, dont l'entrée en vigueur a été repoussée au 30 décembre 2025, ainsi que les exigences relatives au travail forcé. Plus largement, l'UE œuvre au renforcement des principales chaînes de valeur agricoles dans d'autres pays de la région, comme au Sénégal ou en Guinée.

L'accompagnement de la transition vers une énergie propre constitue une priorité commune de l'UE au sein des principales économies d'Afrique de l'Ouest. Cette orientation est d'autant plus pertinente que la région est fortement exposée aux risques climatiques, rendant cruciale la mise en œuvre de stratégies d'atténuation et d'adaptation. Par ailleurs, plusieurs pays ouest-africains font encore face à d'importants besoins en infrastructures : un approvisionnement énergétique fiable est une condition indispensable à leur développement économique et social.

Le soutien à l'intégration économique régionale est un axe transversal clé de l'action de l'UE en Afrique de l'Ouest. Il vise à renforcer le commerce intra-africain et UE-Afrique, en facilitant l'accès au marché et la compétitivité des PME sur des chaînes de valeur prioritaires, en lien avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ce soutien passe notamment par l'amélioration du climat des affaires. Parmi les programmes phares : « Compétitivité commerciale et accès aux marchés en Afrique », financé à hauteur de 205 M EUR par l'UE (dont 50 M EUR au Nigeria), mis en œuvre par l'ITC et l'ONUDI (2025–2029). Il appuie l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, avec un accent sur

¹Financements comptabilisés comme APD – c'est-à-dire, selon la méthodologie OCDE, l'élément-don de prêts concessionnels, les subventions, et assistance technique, les volumes de prêts de la BEI étant supérieurs à ces montants.

l'information commerciale, la qualité des infrastructures, et les pratiques durables, pour renforcer la compétitivité du secteur privé.

Accords commerciaux entre UE et l'Afrique de l'Ouest : face au blocage de l'APE, des accords intermédiaires émergent

L'Accord de partenariat économique (APE) UE-CEDEAO conclu en 2017 n'est jamais entré en vigueur, suspendu à défaut d'avoir obtenu la ratification de l'ensemble des pays concernés. L'UE avait lancé des négociations en vue d'un accord de libre-échange avec l'Afrique de l'Ouest dès 2003. Un accord a été trouvé en 2014 réunissant les 15 membres de la CEDEAO ainsi que la Mauritanie. Depuis, l'ensemble des pays ont ratifié ce texte, à l'exception du Nigeria, ce qui suspend à ce stade son entrée en vigueur. L'APE vise à favoriser une intégration progressive et équilibrée de l'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale, tout en soutenant le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il prévoit une libéralisation asymétrique des échanges : l'UE ouvrira entièrement son marché tandis que les pays ouest-africains pourront maintenir des droits de douane sur 25% des lignes tarifaires afin de protéger les secteurs sensibles. Des clauses de sauvegarde sont incluses, permettant de rétablir temporairement des droits de douane ou des restrictions quantitatives en cas d'afflux massif d'importations. Des taxes à l'exportation sont également autorisées de manière transitoire pour protéger les industries naissantes. Enfin, l'accord protège plusieurs produits agricoles sensibles, conformément au Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. L'accord de partenariat économique (APE) avec l'Afrique de l'Ouest couvre les biens et la coopération au développement.

Dans l'attente de la mise en application provisoire de l'APE régional avec la CEDEAO, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont chacun signé un APE intérimaire (APEi) avec l'UE de manière bilatérale, qui sont entrés en vigueur respectivement en septembre et en décembre 2016. Pour le Ghana, il a permis une augmentation des échanges de 50%, de 4,3 Md EUR en 2016 à 6,4 Md EUR en 2024 (augmentation des importations européennes de 2,1 Md EUR à 3,0 Md EUR et des exportations de 2,2 Md EUR à 3,4 Md EUR). Cet accord permet un accès immédiat au marché européen sans droits de douane, ou quotas, avec une libéralisation progressive des exportations de l'UE, avec pour objectif d'une libéralisation de 80% des importations pour le Ghana d'ici 2030. Dans ce contexte, l'UE a alloué 12 M EUR pour accompagner l'implémentation de l'APEi, dont 3,2 M EUR pour une assistance technique (GOPA).

Bien qu'il n'existe pas d'accord régional entre l'UE et la CEDEAO en matière de pêche, une coopération technique et des accords bilatéraux sectoriels sont en vigueur. Une coopération UE-CEDEAO de 15 M EUR a été mise en œuvre sur la période 2018–2023, avec pour objectif l'amélioration de la gouvernance du secteur. Ce programme n'a pas été reconduit. En parallèle, des accords bilatéraux de pêche existent avec plusieurs pays de la région, notamment la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Ces accords autorisent les navires européens à pêcher dans les zones économiques exclusives (ZEE) des États signataires, en contrepartie d'une contribution annuelle fixe versée par l'UE et du paiement de licences de pêche par les entreprises européennes concernées. Une partie des financements reçus est allouée à la gestion durable des ressources halieutiques, au renforcement des capacités de contrôle et de surveillance, ainsi qu'au soutien des communautés de pêcheurs locales.

La stratégie de l'UE en Afrique de l'Ouest repose sur un volet de coopération qui se déploie dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures ainsi que dans le soutien à l'intégration économique régionale, et sur un volet de politique commerciale qui essaie de surmonter le blocage de l'APE avec la CEDEAO. L'action et les intérêts économiques des Etats-membres doivent trouver toute leur cohérence avec celle-ci. Dans le domaine de la coopération, les secteurs ciblés par l'UE recoupent largement les secteurs d'attention pour notre action bilatérale, et il s'agit de trouver la bonne

coordination entre les DUE et l'AFD en particulier. Il s'agit aussi de s'assurer que les entreprises européennes et françaises puissent se mobiliser à travers ces dispositifs. Par ailleurs il y aurait aussi une plus grande cohérence à trouver entre le volet commercial et le volet de coopération. Si le volet commercial, qui repose aujourd'hui sur des solutions intérimaires, devait être réactivé, ce serait peut-être en cherchant davantage de synergies avec le volet de coopération pour maximiser les retombées de la stratégie européenne pour l'ensemble des parties prenantes.

Carole Lebreton, Tom Giudice et Clothilde Dano

Des SER d'Abuja et d'Abidjan

NIGERIA

Baisse du baril : quelles perspectives pour le Nigeria en 2025 ?

Le Nigeria est particulièrement exposé à la conjoncture internationale au travers des variations du cours du baril, du fait de sa forte dépendance aux revenus et flux financiers issus des exportations pétrolières. Les exportations d'hydrocarbures représentaient 88% des exportations nigériennes en 2024, 80% des entrées en devises et le secteur pétrolier représenterait près de 70% des recettes publiques du pays pour 2025 selon la Banque mondiale. Les performances budgétaire et économique du Nigeria pourraient être moins bonnes qu'attendues dans le budget pour 2025, en raison de prévisions trop optimistes concernant le secteur pétrolier. Le déficit budgétaire pourrait se creuser jusqu'à 3% de PIB en 2025, supplémentaires aux 4,4% prévus dans le budget. Alors que le secteur public pourrait être tenté d'avoir recours au financement monétaire, les coûts d'emprunt sur les marchés internationaux ont bondi temporairement en réaction aux annonces américaines de guerre commerciale. Le taux de change est également très exposé aux variations des cours du pétrole, une dépréciation supplémentaire pourrait ainsi alimenter l'inflation toujours persistante. Néanmoins, un cours faible du baril ne remet pas en question l'activité des opérateurs pétroliers au Nigeria à long terme.

Les hypothèses budgétaires très optimistes du gouvernement nigérien et les perspectives d'un baril faible menacent significativement les finances publiques du pays

Dans le budget pour 2025, les prévisions concernant le secteur pétrolier sont confiantes, fixant des objectifs de production pétrolière audacieux et reposant sur un baril à 75 USD. Conformément à ces dernières années, les prévisions de production pétrolière sont très optimistes, de 2,1 millions de barils par jour (mbj) en 2025, alors même que le pays peine à atteindre son quota de production fixé par l'OPEP de 1,5 mbj. Selon la Banque centrale du Nigeria (CBN), la production s'est établie à 1,48 mbj depuis le début de l'année 2025. Le Nigeria n'a pas retrouvé ses niveaux de production pétrolière de la période pré-covid (1,3 mbj en moyenne en 2024, après 2,0 mbj en 2019) du fait de problèmes structurels tels que le vieillissement des infrastructures et les détournements de pétrole. La guerre commerciale menée par les États-Unis, la contraction attendue du commerce international et l'augmentation de la production de l'OPEP ont tiré le cours du pétrole à la baisse d'avril à juin. Si les tensions géopolitiques au Moyen-Orient ont entraîné la hausse du cours courant juin, l'hypothèse d'un baril à 75 USD reste optimiste, bien que le baril nigérien (Bonny Light) soit plus onéreux que le Brent du fait de sa bonne qualité, sa faible teneur en soufre et sa facilité de raffinage. Parallèlement aux cours mondiaux, le Bonny Light a connu une baisse continue, de 81 USD en janvier, à 66 USD en mai, d'après la CBN, avant de s'établir en moyenne à 74 USD en juin et 73 USD depuis début juillet. Le président de la Nigerian Economic Society a notamment qualifié de crise le passage du prix du baril sous la barre des 70 USD (correspondant à la période de début avril à début juin 2025)¹.

¹ [Trump's trade war fuels recession fears, disrupts FG's N55tr fiscal plan](#) – The Guardian

Les hypothèses du budget concernant l'économie domestique pour 2025 sont également plutôt audacieuses. Le budget 2025 qui prévoit un déficit public de 4,4% du PIB, repose sur un taux de change de 1500 NGN pour 1 USD, une inflation à 15% fin 2025 et une croissance de 4,6% du PIB, bien supérieure aux estimations du FMI et de la Banque mondiale à 3,4% et 3,6% du PIB respectivement. Le naira oscille autour de 1550 NGN pour 1 USD en moyenne depuis le début de l'année et l'inflation est persistante à 22,2% en juin.

Les finances publiques pourraient être affectées dans le cas d'une baisse prolongée du cours du baril de brut nigérian, associée à une production réduite par rapport aux hypothèses budgétaires. Le déficit budgétaire supplémentaire en 2025 pourrait représenter jusqu'à 3% du PIB (1,6% de PIB lié à la baisse du cours, 1,4% de PIB lié à l'écart de production¹). Cette estimation ne prend donc pas en compte l'impact plus large sur l'économie, notamment une croissance plus modeste, les effets de la dépréciation du naira ou encore la persistance de l'inflation. Le déficit pourrait alors atteindre 7,4% du PIB, avec des conséquences importantes sur la trajectoire d'endettement du pays. Certaines projections sont plus alarmantes encore, les analystes de Nairametrics estimaient en avril que la baisse du cours du baril représenterait une perte en recettes de 20 000 Md NGN supplémentaires (11 Md EUR) aux 13 000 Md NGN (7 Md EUR) de déficit initialement prévus, soit 9,8% du PIB². Les projections du FMI et de la Banque mondiale demeurent plus mesurées avec respectivement un déficit budgétaire de 4,7% et 4,5% du PIB en 2025³, s'expliquant par un ajustement attendu du rythme des dépenses en cas de recettes moindres.

Afin de combler des besoins accrus de financement, le potentiel recours à la monétisation de la dette (ways and means) par la CBN pourrait miner la politique de lutte contre l'inflation. La CBN a réduit de manière notable cette pratique en 2024, mise en œuvre pour apporter un financement d'urgence au gouvernement, et s'est engagée à poursuivre dans cette voie. Néanmoins, aucune disposition légale ne contraint cette pratique. De surcroît, les investissements publics nécessaires à la croissance pourraient être réduits et reportés, du fait du resserrement de l'espace budgétaire, alors même que la Banque mondiale appelle à davantage d'investissements publics, en matière d'infrastructures énergétiques et de transports, d'appui au secteur privé ou encore de soutien aux populations les plus vulnérables pour promouvoir une croissance plus diversifiée, durable et inclusive.

Le maintien prolongé d'un cours du baril faible compromet les équilibres extérieurs du Nigeria, spécifiquement le taux de change et les conditions de financement externe.

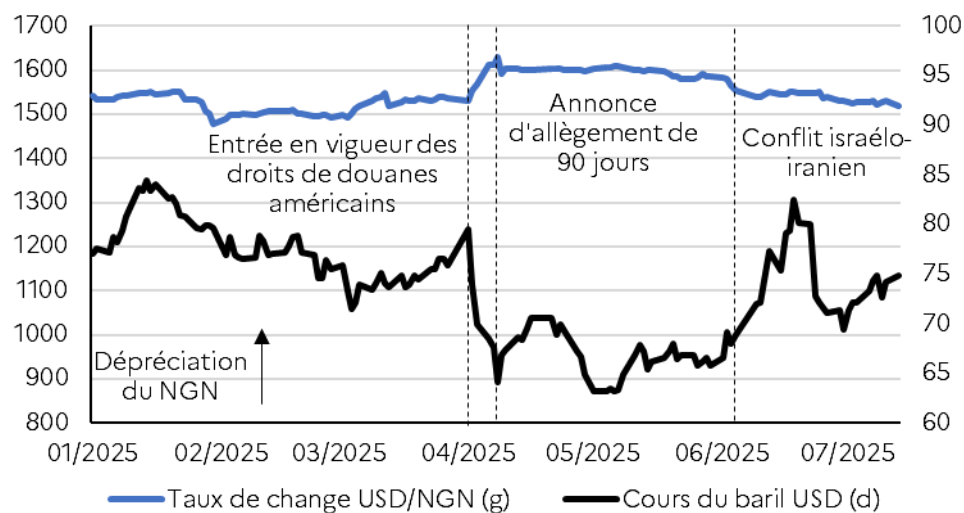
Le cours du baril a un effet direct sur le taux de change nigérian et le niveau des réserves de la CBN, une dépréciation supplémentaire pouvant alimenter la persistance de l'inflation. Dans le sillage de l'annonce d'introduction de droits de douane par l'administration Trump, le prix du baril est passé de 74 USD à 64 USD entre le 4 et le 9 avril 2025. Sur la même période, le naira s'est déprécié de 2,8%, amenant la CBN à illustrer son engagement à soutenir le naira en injectant 198 M USD de liquidités dans le marché des changes. Si les réserves de la CBN sont restées à un niveau relativement stable depuis mars (37 Md USD, près de 7 mois d'importations), la capacité de la CBN à défendre sa monnaie dans un contexte d'entrées de devises réduites est limitée sur le long terme. En effet, les revenus des exportations pétrolières représentent 80% des entrées en devises, devant les revenus secondaires qui ont atteint 24 Md USD en 2024.

¹ En estimant le prix du baril à 60 USD et la production pétrolière à 1,6 mbj en moyenne pour l'année 2025, les revenus pétroliers, qui représenteraient environ 60% des recettes publiques selon l'analyse de PwC, se contracteraient de 36% par rapport aux hypothèses budgétaires du gouvernement. Cela représente une contraction des recettes publiques de 22%, soit 2,8% du PIB estimé par le FMI pour l'année.

² [Crude oil price falls below \\$60, stoking fears of weaker naira and wider deficits - Nairametrics](#)

³ Les prévisions de la Banque mondiale reposent sur un prix du Bonny Light à 60 USD. Les prévisions du FMI reposent sur un prix du Brent à 67 USD.

Évolution du taux de change et du prix du baril depuis janvier 2025



Source : Central Bank of Nigeria

Signe de l'exposition des conditions de financement du pays au prix du baril, les rendements sur les eurobonds ont explosé (+121 pdb pour la maturité à 10 ans entre le 3 et le 11 avril), avant de retrouver leurs niveaux antérieurs. J.P. Morgan a par ailleurs appelé ses clients fin avril à vendre leurs positions longues sur les titres d'*open market* émis par la CBN. La banque avertit les investisseurs, soulignant les dangers que représentent la baisse du cours du baril sur l'économie nigériane, ce qui pourrait représenter jusqu'à 10 Md USD de capitaux sortants. La forte dépréciation du naira entre mai 2023 et décembre 2024 (- 73%) a transformé le profil de dette du Nigeria. La dette externe est passée de 27% de la dette publique totale en 2022 à 52% en 2025 et 66% d'ici 2027 d'après la Banque mondiale. La part désormais majoritaire de la dette externe représente un facteur de risque supplémentaire si les conditions de refinancement se détérioraient durablement. Ce risque reste modéré par la maturité longue et le niveau contenu de la dette (53% du PIB).

La contraction des recettes des exportations pétrolières pourrait mettre en péril les équilibres commerciaux, la balance courante étant en excédent de 17 Md USD (9,2% du PIB) en 2024. Selon J.P. Morgan, l'équilibre du compte courant serait atteint avec un baril à 60 USD. En 2024, 88% des exportations nigérianes étaient des hydrocarbures. De moindres exportations pétrolières ne sauraient pas être compensées par les autres exportations potentiellement stimulées par un naira faible.

La baisse du prix du baril ne devrait pas remettre pas en question les activités des opérateurs au Nigeria.

Si la marge bénéficiaire des entreprises pétrolières opérant au Nigeria est affectée par la baisse du prix du baril, cette dernière ne remettrait pas en cause leur stratégie pays de long terme. Les opérateurs pétroliers prennent en compte dans leurs prévisions financières à long terme un prix du Brent autour de 50 USD par baril au-delà de 2030 en raison des évolutions technologiques dans le domaine des transports. A court terme, la baisse du prix du baril devrait néanmoins ralentir le rythme des forages pour de nouveaux puits ou projets. En effet, les compagnies pétrolières tendent à réduire leurs dépenses d'exploration et de développement si les prix du pétrole restent bas. Les majors privilégient les projets à coûts faibles ou à rentabilité rapide, souvent situés ailleurs qu'en Afrique. Le prix par baril de l'exploitation pétrolière au Nigeria est coûteux en raison de l'insécurité, du sabotage des pipelines et de l'environnement réglementaire et social.

La conjoncture internationale tirant le cours du baril à la baisse, avec les risques sérieux pesant sur la viabilité des finances publiques et la soutenabilité de la trajectoire d'endettement du pays met en lumière l'urgente nécessité pour le Nigeria de diversifier ses sources de recettes fiscales et l'importance de réformes et d'investissements pour renforcer sa résilience face aux fluctuations du marché pétrolier mondial. Les améliorations récentes des fondamentaux économiques du Nigeria risquent ainsi d'être mises à mal, alors même que les débuts précoces de l'élection présidentielle de 2027 représentent un risque supplémentaire pour la continuité des réformes du gouvernement et de la politique monétaire restrictive de la CBN, face au mécontentement de la population qui peine à percevoir les fruits des réformes.

Tom Giudice

Attaché économique au SER d'Abuja

L'activité portuaire au Nigeria

Avec 852 kms de côtes, le Nigeria a le plus long littoral d'Afrique de l'Ouest et plus de 90% de son commerce extérieur de marchandises se fait par fret maritime. Malgré la place centrale du secteur dans les échanges du pays, les ports nigériens ne font pas partie des principaux ports d'Afrique et sont peu compétitifs, principalement du fait de leur engorgement lié à la désorganisation des procédures portuaires et de leur coût économique pour les lignes maritimes. Le pays entend mener plusieurs projets qui pourraient reconfigurer le paysage portuaire nigérien mais qui ne devraient pas pour autant booster la compétitivité du secteur vis-à-vis des ports des pays de la sous-région. CMA CGM occupe une place stratégique sur ce marché comme opérateur de ligne et de terminal.

Les ports, un rouage essentiel du commerce extérieur nigérien

Le transport maritime représente le moyen de transport principal du commerce extérieur du Nigeria. Au dernier trimestre 2024, selon le National Bureau of Statistics (NBS), 99% des exportations et 90% des importations du Nigeria se sont faites par voie maritime. En 2023 les ports nigériens ont vu transiter 1,57 M d'Equivalents Vingt Pieds (EVP). Les conteneurs d'importation ont représenté 56% du trafic total, avec 874 683 EVP, contre 44% pour les conteneurs d'exportation, soit 684 586 EVP, dont plus de la moitié repartent vides. Le temps de rotation moyen des navires dans les ports nigériens est quant à lui à de 4 jours, contre 5,1 jours en 2022, une amélioration due au nouveau port en eau profonde de Lekki, dont le délai de rotation est d'un jour.

La majorité des ports nigériens fonctionnent avec un modèle de concession. La Nigerian Port Authority (NPA) agit en tant que propriétaire foncier et régulateur, tandis que des opérateurs privés gèrent les terminaux. Les activités se répartissent entre les six ports contrôlés par la NPA que sont Apapa (Etat de Lagos), Tin-Can (Etat de Lagos), Warri (Etat du Delta), Onne (Etat de Rivers), Port Harcourt (Etat de Rivers), Calabar (Etat de Cross River) et le port privé de Lekki (Etat de Lagos). Ce dernier se distingue par son modèle de partenariat public-privé, avec une majorité d'investissement privé. **Les ports d'Apapa et de Tin-Can sont respectivement le premier et le deuxième port du Nigeria en termes de valeur de transaction.** Selon le NBS, au dernier trimestre 2024, ils ont concentré en valeur 97% des exportations maritime du Nigeria (90% pour Apapa et 7% pour Tincan) et 71% des importations nigérianes par voie maritime (61% pour Apapa et 10% pour Tincan). Le port d'Onne est le troisième plus grand port maritime du Nigeria en valeur de transaction. Il est un hub logistique majeur pour les équipements de l'industrie pétrolière et gazière. Pour comprendre la part très importante des ports d'Apapa et Tincan dans la valeur des transactions du fret maritime nigérien alors que le pétrole brut est exporté depuis le Delta du Niger, il convient de noter que la plupart du pétrole brut est exporté directement depuis des terminaux pétroliers offshore (SPM ou FPSO) via des navires-citernes et ne transite donc pas par les ports.

En termes de flux entrant du fret maritime, le secteur n'a pas structurellement évolué ces dix dernières années mais les exportations ont significativement augmenté. En 2014 les ports nigériens ont vu transiter à l'import 800 000 conteneurs EVP contre 850 000 EVP fin 2024. Néanmoins les exportations d'EVP ont significativement augmenté. En 2014, 80% des conteneurs EVP repartaient vides des ports contre 60% fin 2024, du fait notamment de la hausse des exportations des produits agro-industriels depuis 2022.

Les ports nigériens ne font pas partie des principaux ports d'Afrique de l'Ouest et sont peu compétitifs

Environ 1,5 M d'EVP transitent dans les ports nigériens annuellement, ce qui, dans la sous-région, ne fait pas du Nigeria l'acteur portuaire principal. Le port de Lomé occupe la première place régionale avec 1,91 M d'EVP en 2024, suivi par le port de Tema au Ghana (1,9 M EVP) et d'Abidjan (1,6 M EVP). Bien que les chiffres de transit d'EVP ne soient pas disponibles pour le port de Cotonou au Bénin, celui-ci est également un port important de la sous-région (capacité d'1M EVP par an) concurrençant les ports nigériens d'Apapa et Tincan. A l'échelle continentale, les pays d'Afrique de l'Ouest ne font néanmoins pas partie des principaux ports en termes de flux de marchandises. On retrouve en tête les ports de Tanger au Maroc (8,61 EVP en 2024), Port Saïd en Egypte (4,44 M EVP) et Durban en Afrique du Sud (2,54 EVP). Pour rappel, les ports africains ne représentent en valeur que 2,5 % des exportations et 3 % des importations du commerce mondial de marchandises.

Le secteur portuaire nigérien est par ailleurs peu compétitif par rapport aux ports des pays voisins du fait d'un environnement des affaires portuaires complexe, ce qui contraint son développement. Le principal frein au développement du secteur portuaire tient à l'engorgement chronique des ports d'Apapa et de Tincan. Une multitude de causes y participent, souvent indépendantes des opérateurs portuaires, telles que la mauvaise qualité des infrastructures routières, la quasi inexistence de liaison ferroviaire avec les ports ou les relations délicates avec l'administration des douanes, dont le faible niveau de digitalisation a tendance à conforter la prise de décisions arbitraires, ce qui contribue à accroître les délais de dédouanement. A noter que la congestion du port d'Apapa et de Tincan est surtout liée à la désorganisation généralisée des procédures portuaires et pas tant à la qualité des infrastructures des ports certes usées mais qui demeurent en surcapacité. A titre d'exemple, un conteneur à Apapa peut rester immobilisé jusqu'à 30 jours. S'il ne souffre d'aucun problème de congestion, le port de Lekki ne contribue que très peu à décongestionner les ports de Lagos du fait de sa sous-activité. En 2023, le Nigeria occupait la 88ème place sur 141 pays dans l'indice de performance logistique (LPI) de la Banque mondiale¹. Cette congestion entraîne un report vers les pays voisins comme le Bénin et le Togo. Bien que difficile à chiffrer, un pourcentage important des cargaisons qui arrivent dans les ports de Cotonou et de Lomé finissent au Nigeria. Le coût économique important pour les lignes maritimes de desservir les ports nigériens contribue également à la mauvaise compétitivité de ces derniers. Les frais d'accostage de la NPA ont augmenté de 15% en mars 2025, les fixant maintenant à 167 000 EUR en moyenne pour un navire de 6000 EVP à 15 000 EVP accostant dans un port nigérien, contre 30 000 EUR dans le port de Lomé, 40 000 EUR à Cotonou et 51 000 EUR à Abidjan (Annexe 3). De plus, lorsqu'un navire se rend au Nigeria pour livrer une cargaison, il revient souvent en partie vide du fait du nombre plus faible d'EVP remplis à l'export qu'à l'import. Cela entraîne une hausse importante des coûts d'importation au Nigeria puisque les armateurs cherchent à rentabiliser le coût de déplacement du navire sur un seul trajet. A titre d'exemple, le fret d'un conteneur EVP de la Chine vers le Nigeria coûte en moyenne 3 990 USD, tandis que le coût d'expédition d'un conteneur EVP de la Chine vers le Royaume-Uni est compris entre 1 500 USD et 2 000 USD.

¹ Cet indice prend en compte l'efficacité de la plateforme, la qualité du tirant d'eau, des installations de quai, des liaisons routières et ferroviaires, la compétitivité des services et des procédures des agences publiques pour le dédouanement.

Plusieurs projets sont susceptibles de reconfigurer le paysage portuaire nigérian.

Le lancement des opérations du port en eau profonde de Lekki en 2023 ne contribue que partiellement à décongestionner les ports de Lagos. Situé dans la zone franche de Lekki près de Lagos, le port a été construit par une filiale de la China Harbour Engineering Company (CHEC). Il est détenu à 75 % par une joint-venture formée de CHEC (70 %) et l'entreprise indienne Tolaram (30 %), à 20 % par l'Etat de Lagos et à 5 % par la NPA. Les quatre entités forment la société LFTZ Enterprise (LPLE). Tolaram et CHEC gèreront l'infrastructure pendant 45 ans en partenariat avec l'Etat de Lagos et la NPA. Le port de conteneur est opéré par la société Lekki Freeport Terminal, un sous-concessionnaire de LPLE, composée de CMA CGM (80%) et CHEC (20 %). En tant qu'opérateur du terminal, CMA Terminals est responsable du marketing, des opérations et de la maintenance du terminal de conteneurs pour une durée de 45 ans. D'un coût de 1,5 Md USD, le port de Lekki est le seul port en eau profonde du Nigeria et l'un des plus profonds d'Afrique subsaharienne. Le port peut accueillir trois navires à la fois de 18 000 EVP et décharger un navire par jour. Il doit atteindre à terme une capacité 2,5 M EVP par an, générer 360 Md USD pendant la période de concession et créer 170 000 emplois. Néanmoins, ces prévisions sont revues à la baisse par CMA-CGM. Le port ne reçoit actuellement que deux navires par semaine et peine à attirer le nombre escompté de navires du fait notamment de la route le reliant à Lagos qui ne permet pas un transport massif de conteneurs. **Dans le secteur le terminal de Lekki n'est plus perçu comme une menace concurrentielle.**

En novembre 2023, la NPA a annoncé que 1,1 Md USD seraient consacrés à la réhabilitation des ports de Lagos, Rivers, Onne, Warri et Calabar. En mai 2025, **seule la réhabilitation des ports d'Apapa et de Tinian semble prendre forme**, la NPA ayant annoncé un prêt de 700 M USD de la Citibank, soutenu par le United Kingdom Export Finance, pour leur réhabilitation par la société ITB du groupe Chagoury. La réhabilitation complète des deux ports nécessiterait néanmoins 1,1 Md USD selon MSC. D'autres projets d'agrandissements de ports sont envisagés, mais en attente de financement. **Aliko Dangote a annoncé en mars 2025 son intention de construire le plus grand port maritime du Nigeria dans la zone franche d'Olokola dans l'Etat d'Ogun.** Ce port soutiendrait la raffinerie et l'usine d'engrais du groupe Dangote en facilitant l'approvisionnement de la raffinerie en pétrole et l'exportation des produits raffinés ainsi que l'importation de composants industriels nécessaires à l'exploitation de la raffinerie. En 2023, l'entreprise nigériane Nigerdock, concessionnaire du port Snake Island à Lagos pour 45 ans, a reçu l'approbation du gouvernement fédéral pour agrandir le port. La construction du port en eau profonde de Badagry, dont le coût est estimé à 2,59 Md USD, a lui été approuvé sous l'administration Buhari. Quant au projet de port en eau profonde à Ibaka d'un montant de 4,2 Md USD, le gouvernement d'Akwa Ibom a entamé en 2022 des discussions avec la CHEC en vue de sa réalisation. Le projet de raffinerie mené par le groupe BUA d'une capacité de 200 000 barils par jour dans l'Etat d'Akwa Ibom qui devrait voir le jour d'ici 2030 pourrait contribuer à doper ce projet portuaire. A noter que la société émiratie DP world, pourrait dans les prochaines années devenir un acteur important dans l'opération des terminaux de Lagos lors de la remise en concession de ces derniers. Enfin, le Nigéria dispose à Bonny Island (Etat de Rivers) de 6 trains de liquéfaction de gaz et d'un septième en chantier, opérés par la société NLGN. En février 2025, NLNG a annoncé que ce projet à 5 Md USD était achevé à 70 %. C'est pour acheminer cette nouvelle production que le Conseil Exécutif Fédéral a validé la construction d'un port en eau profonde à Bonny qui permettrait d'augmenter la capacité d'accueil pour les méthaniers.

Le Nigeria pâtit du manque de compétitivité de ses ports pour devenir le hub maritime régional qu'il entend être, alors que les ports de Cotonou, Tema, Lomé et Abidjan ne cessent d'améliorer leur offre ces dernières années. Au-delà de l'environnement portuaire particulièrement dégradé, la mauvaise connexion des ports avec l'intérieur du pays et le Niger, du fait de réseaux routiers et ferroviaires dans un état désastreux, est un véritable obstacle au développement du secteur. Le flux de fret maritime nigérian n'a d'ailleurs pas

structurellement changé ces dix dernières années malgré un marché de consommateur exponentiel. Malgré les quelques projets portuaires envisagés, notamment celui de la rénovation des ports d'Apapa et de Tinian, le gouvernement ne prend pas de mesures structurelles qui permettraient de transformer la compétitivité du secteur. Au contraire, en mars 2025, la National Port Authority a encore augmenté ses tarifs de 15%. Il est à ce jour risqué pour les investisseurs de se positionner sur le secteur portuaire nigérian, d'autant que le retour sur investissement est plus intéressant dans les ports des pays voisins. Quant au port de Lekki opéré par CMA CGM, il ne connaît pas le succès escompté.

Ambroise Gouze

Attaché sectoriel à l'antenne de Lagos du SER d'Abuja

CÔTE D'IVOIRE

Le secteur de la santé en Côte d'Ivoire

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a engagé d'importantes réformes pour moderniser son système de santé, avec pour objectifs l'amélioration de l'accès aux soins, la refonte des infrastructures et la mise en place progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Malgré ces avancées, des défis majeurs persistent : inégalités d'accès, pénurie de personnel qualifié, fragilité de la chaîne logistique et prolifération de médicaments falsifiés.

Modernisation et renforcement du système sanitaire ivoirien

Entre 2011 et 2020, la Côte d'Ivoire a amorcé une réforme d'ampleur de son système de santé à travers la mise en oeuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Ce vaste chantier visait à refonder l'architecture sanitaire du pays en s'appuyant sur quatre piliers majeurs : la décentralisation de l'offre de soins et la réorganisation des services d'urgence ; la modernisation des infrastructures hospitalières ; l'amélioration de l'accès aux médicaments essentiels ; et la mise en place progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

L'un des marqueurs forts de cette réforme réside dans les investissements massifs consentis entre 2017 et 2020, avec près de 850 M EUR mobilisés pour améliorer les infrastructures sanitaires. À travers le PNDS 2016-2020, l'État a ainsi lancé un ambitieux programme de construction et de réhabilitation couvrant 376 établissements de santé sur l'ensemble du territoire, conduisant notamment aux rénovations des CHU de Bouaké, Cocody et la refonte complète de plusieurs services clés : urgences, clinique médicale, chirurgie et laboratoire. Parallèlement, l'offre spécialisée s'est enrichie avec la création du Centre national d'oncologie médicale et de radiothérapie Alassane Ouattara, de l'Institut de médecine nucléaire à Abidjan et de l'Institut de cardiologie de Bouaké.

Depuis 2021, un nouveau cycle s'est ouvert avec le lancement d'un Plan National de Développement encore plus ambitieux visant à transformer durablement le paysage sanitaire et faire de la Côte d'Ivoire une destination médicale de premier plan.

Des défis structurels majeurs et des indicateurs préoccupants

Malgré les réformes engagées et les investissements réalisés, le système de santé ivoirien continue de faire face à de nombreux défis structurels, humains et organisationnels. La pénurie de personnel médical qualifié, conjuguée à une répartition territoriale déséquilibrée, limite l'accès équitable aux soins, notamment dans les zones rurales. Par ailleurs, la qualité des soins reste globalement perfectible, en raison de protocoles cliniques insuffisamment standardisés, d'un suivi qualité irrégulier, et d'une hygiène hospitalière souvent déficiente dans les établissements publics.

Le secteur souffre également de failles importantes dans la gouvernance et la décentralisation. Les directions régionales manquent encore de marges de manœuvre réelles, ce qui entrave l'adaptation des politiques sanitaires aux réalités locales. Le pilotage centralisé, associé à des blocages récurrents dans l'exécution budgétaire, accentue les déséquilibres territoriaux et compromet une allocation efficace des ressources.

En parallèle, la numérisation du système de santé reste embryonnaire : les systèmes d'information sanitaire sont fragmentés, non interopérables, et peu exploitables pour la

prise de décision stratégique. La chaîne d'approvisionnement médicale est sujette à des ruptures fréquentes, pénalisant l'accès régulier aux médicaments essentiels et aux consommables.

La CMU : un dispositif crucial, mais encore perfectible

Aujourd'hui, seule une minorité de la population (environ 8 % des ménages) bénéficie d'une prise en charge, même partielle, de ses frais médicaux. En réponse à cette réalité, l'État ivoirien a lancé un vaste chantier de réforme avec la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU), effective depuis le 1er octobre 2019. Toutefois, en trois ans, seulement 3,5 millions de personnes ont été enrôlées, soit à peine 12 % de la population. Dans la pratique, les obstacles restent en effet nombreux : lourdeurs administratives, manque de moyens logistiques et humains, difficultés d'approvisionnement en médicaments. Des pénuries fréquentes de médicaments remboursables et une prise en charge encore partielle de nombreux actes médicaux alimentent une forme de méfiance vis-à-vis du dispositif.

Les faux médicaments en Côte d'Ivoire : un enjeu sanitaire, économique et industriel

En Côte d'Ivoire, les médicaments falsifiés ou contrefaits représenteraient jusqu'à 20 % du marché pharmaceutique. Ce phénomène met gravement en péril la santé publique, tout en fragilisant les laboratoires internationaux, notamment français, engagés sur des standards de qualité élevés. La dépendance quasi totale du pays aux importations (90 à 95 % des médicaments sont importés) favorise l'entrée de produits de qualité inférieure, souvent issus de laboratoires chinois ou indiens. Ces entreprises, bien implantées en Afrique de l'Ouest, bénéficient de capacités de production à grande échelle, de coûts de fabrication nettement inférieurs, et d'une logistique agressive leur permettant de pénétrer rapidement les marchés. Leurs médicaments, souvent dotés d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), peuvent présenter des écarts de qualité importants, notamment en termes de stabilité et de concentration en principes actifs.

Les réformes engagées en Côte d'Ivoire ont permis des avancées notables, mais de nombreux défis structurels subsistent. Dans ce contexte, la présence française apporte des solutions concrètes, en complément des efforts nationaux. L'enjeu, désormais, est d'inscrire ce partenariat dans la durée, en l'adaptant aux besoins locaux : renforcement des capacités, structuration de la filière pharmaceutique, appui à la numérisation – tout en faisant face à la montée en puissance de compétiteurs extra-européens aux pratiques agressives et anti-concurrentielles.

Franck Anglow

Attaché sectoriel au SER d'Abidjan

Les énergies renouvelables en Côte d'Ivoire

Portée par une croissance économique soutenue, la Côte d'Ivoire voit sa demande énergétique progresser de près de 8 % par an. Face à ce défi, le pays s'est engagé dans une transition énergétique ambitieuse, visant 45 % d'énergies renouvelables d'ici 2030, en s'appuyant sur l'hydroélectricité, la biomasse et le solaire. Si la dynamique est lancée, elle reste confrontée à des arbitrages complexes entre filières traditionnelles et technologies nouvelles, dans un système dominé par le thermique.

Un fort potentiel de production d'énergies renouvelables encore sous-exploité aujourd'hui.

La Côte d'Ivoire enregistre depuis plus d'une décennie une **croissance soutenue de sa demande énergétique**, estimée à +8 % par an, soit environ **+300 MW supplémentaires chaque année**. Si la **production nationale** a été significativement renforcée au cours des dix dernières années, atteignant une capacité de **3 119 MW à fin 2024** (contre 1 400 MW en 2012), elle reste parfois insuffisante pour répondre aux **pics de demande interne** – lesquels peuvent atteindre les **1 807 MW**. Le potentiel de production d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire est important même si, à ce jour, cette source de production ne représente que 31 % de la production d'électricité. Si le gouvernement a pour ambition d'ici 2030 de **doubler sa production d'électricité**, il pourrait, si la volonté suit, atteindre cet objectif en **s'appuyant sur les énergies renouvelables**.

L'**hydraulique** constitue un gisement important d'énergies renouvelables pour la Côte d'Ivoire. Son **potentiel est estimé à 2 500 MW** principalement réparti sur les fleuves Bandama, Sassandra et Cavally. À ce jour, seuls 900 MW sont installés, soit 36 % du potentiel exploité, à travers sept barrages¹, dont Soubré (275 MW, mis en service en 2017). Dans le cadre de son Plan National de Développement, le pays vise 1 560 MW d'ici 2030, **soit 26 % du mix énergétique et plus de 60 % du potentiel mobilisé**. Cet objectif s'inscrit dans une stratégie de diversification énergétique et de réduction de la dépendance au gaz naturel. A cet effet, plusieurs projets sont en cours, dont le barrage de Singrobo-Ahouaty (44 MW) en construction sur le Bandama par Eiffage, et le barrage de Gribo Popoli (112 MW) sur le Sassandra, actuellement en chantier avec un financement chinois. À cela s'ajoutent des projets en développement sur le fleuve Sassandra tels que Boutoubéré (156 MW) et les barrages de Louga 1 & 2 (environ 280 MW cumulés), qui témoignent de la volonté du pays de renforcer durablement sa capacité hydroélectrique.

En plus de l'hydroélectricité, la **biomasse dispose d'un potentiel de développement prometteur** pour le pays estimé à environ 12 à 15 millions de tonnes de déchets organiques par an, issus principalement des filières agricoles telles que le cacao, le coton, le palmier à huile, le manioc ou encore la canne à sucre. Consciente de cette opportunité, la Côte d'Ivoire s'est fixée comme objectif d'atteindre **748 MW de capacité installée en biomasse d'ici 2030**, à travers le développement d'une quinzaine de centrales réparties sur le territoire. Parmi les projets phares figurent la centrale de Biovéa (Ayebo, 46 MW). Cette dernière actuellement en construction et qui devrait être opérationnelle en septembre 2025 sera alimentée à partir de résidus de palmiers à huile. À cette dernière s'ajoutera les futures centrales de Boundiali (25 MW) et Divo (75 MW), qui seront respectivement basées sur des déchets de coton et de cacao.

¹ Taabo (210 MW), Kossou (174MW) et Ayamé 1&2 (52MW) Buyo (165MW) et FAYE (5 MW).

Enfin, le **solaire**, malgré un **potentiel élevé** (estimé entre 1 800 et 2 000 kWh/m²/an), la **capacité installée demeure très faible**, avec seulement 37 MW raccordés au réseau en 2024, soit **environ 1 % de la capacité électrique nationale**. Le gouvernement a pris cependant des engagements forts, concrétisés par des projets majeurs, tels que la centrale solaire de Boundiali (37,5 MW) inaugurée en 2022 et celle de **Korhogo (66 MW, en cours de construction)**. En complément des projets de grande capacité, le développement du photovoltaïque individuel et des mini-réseaux ruraux représente également un axe prioritaire. Cette stratégie devrait permettre au pays d'atteindre son engagement d'assurer l'accès universel à l'électricité en 2030, notamment à travers les Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD) pour l'électrification des campements éloignés du réseau interconnecté ou difficile d'accès.

Des engagements forts du gouvernement en faveur des énergies renouvelables.

En termes de programmation, la **politique énergétique du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie (MMPE)** place en priorité **l'accès à l'électricité pour tous à un tarif abordable**, avec la mise en œuvre depuis 2015 d'un programme ambitieux d'accès à l'électricité, qui a permis une forte extension des réseaux d'électricité et un doublement du nombre de branchements des ménages. Sans mésestimer les enjeux résiduels sur l'accès à l'électricité, le gouvernement a identifié la **transition énergétique comme son prochain défi**.

Cette même année, au moment de la COP 21, le pays s'est engagé à porter la **part d'énergies renouvelables** dans sa production à **45 % en 2030** (contre 20 % en 2015 et 31 % en 2020). Pour avancer vers ses engagements, le gouvernement entend s'appuyer sur l'engagement du secteur privé suite à la libéralisation de la production d'électricité décidée par le nouveau code de l'électricité en 2014. C'est dans cette logique, que le 22 octobre 2024, le gouvernement ivoirien a adopté une **mesure fiscale ambitieuse en exonérant de TVA, de droits de douane et d'autres taxes une série d'équipements destinés à la production d'énergies renouvelables**, principalement solaires. Elle vise à favoriser et accélérer le déploiement des solutions photovoltaïques en levant les barrières financières qui freinaient leur diffusion. L'allègement des charges fiscales (suppression du taux de TVA à 18 %) contenu dans l'arrêté ministériel n°532/MMPE/MFB/MINEDDTE (Annexe 1) vise en premier lieu à rendre les équipements solaires plus accessibles.

Entre filières traditionnelles et énergies nouvelles : les incertitudes du mix ivoirien.

Bien que promues par les bailleurs et en accord avec les objectifs du PND, il semble que les autorités ivoiriennes soient confrontées à un **dilemme stratégique majeur** sur les **filières futures du mix énergétique ivoirien**, avec des hésitations entre le renforcement des filières traditionnelles (a priori plus avantageuses économiquement à court terme, avec un coût de revient estimé entre 40 et 50 FCFA/kWh) et le **développement de nouvelles technologies notamment solaire** (entre 45 et 55 FCFA/kWh sans capacité de stockage) et **biomasse** (entre 70 et 90 FCFA/kWh).

En plus des aspects liés aux coûts, le sujet des **énergies renouvelables intermittentes non-pilotables** (solaire photovoltaïque) est également au cœur des préoccupations. Cette **solution intermittente sans stockage n'est pas totalement adaptée aux besoins énergétiques de la Côte d'Ivoire**, dont le pic journalier de consommation se situe entre 18h et 23h. Ainsi, d'un point de vue technique, l'intégration du solaire intermittent dans le réseau fait débat, puisque, compte tenu de la prépondérance des "take or pay", le système électrique ivoirien fonctionne en base avec des centrales thermiques, et les pics de variations sont gérés via l'hydraulique. Dès lors, injecter des solutions intermittentes dans un système électrique régi par cette dynamique peut engendrer un certain nombre de perturbations du réseau.

Néanmoins, dans l'élaboration de sa stratégie, le **MMPE garde à ce jour toutes les options énergétiques sur la table** avec toutefois deux invariants : la filière nationale de production de gaz étant considérée, au même titre que l'hydroélectricité, comme un **atout clé non négociable pour le développement et l'autonomie énergétique du pays, un choix renforcé par les découvertes récentes de gisements gaziers off-shore en 2021.**

La transition énergétique ivoirienne est à un tournant stratégique. Si les ambitions affichées en matière de diversification du mix énergétique sont claires, leur concrétisation dépendra de la capacité du pays à lever les contraintes techniques, économiques et institutionnelles qui freinent encore le déploiement massif des énergies renouvelables. Dans ce contexte, la France dispose d'un positionnement différenciant, à la fois en tant que bailleur de référence à travers l'AFD, Proparco et Expertise France, et par la présence active de ses entreprises dans les domaines du génie électrique, des énergies vertes et des infrastructures. À l'heure où de nombreux projets structurants sont en phase de montage ou de lancement, il existe une réelle fenêtre d'opportunité pour renforcer les partenariats franco-ivoiriens.

[Franck Anglow](#)

Attaché sectoriel au SER d'Abidjan

La Côte d'Ivoire à l'aube d'une révolution énergétique ?

Les récentes découvertes d'hydrocarbures en Côte d'Ivoire par l'entreprise ENI marquent une étape clef pour le pays, offrant des perspectives significatives pour l'accroissement de sa production pétrolière ainsi que son développement économique et énergétique. Alors que la part actuelle des hydrocarbures dans le PIB se situe autour de 5 %, les perspectives économiques laissent entrevoir une augmentation notable de cette contribution grâce à la mise en exploitation de nouveaux champs. Toutefois, pour exploiter ces gisements, le pays devra investir dans des infrastructures avancées d'extraction, de transport, et de traitement, tout en formant la main-d'œuvre locale pour maximiser les bénéfices économiques.

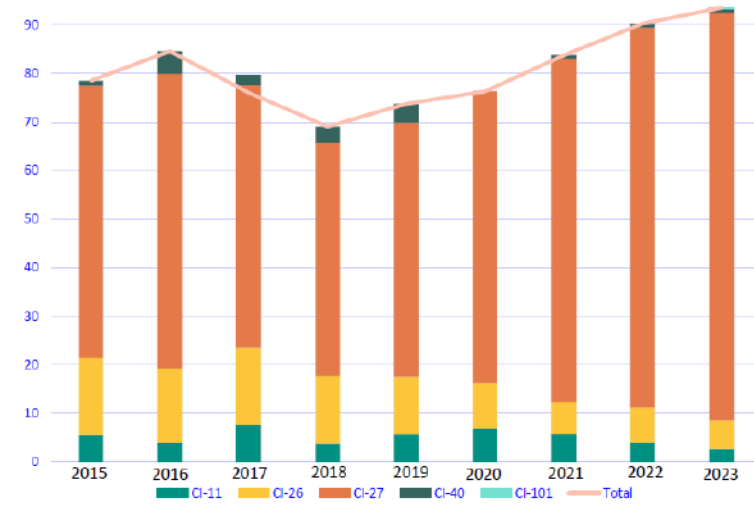
Une production de gaz et de pétrole en hausse

Le bassin sédimentaire ivoirien, d'une superficie d'environ 87.000 km² compte à ce jour 61 blocs pétroliers (7 en onshore et 54 en offshore). 11 opérateurs se partagent les activités d'extraction et de production sur 20 d'entre eux, et 11 blocs font l'objet de négociation (cf. annexe 1).

La production de pétrole brut de la Côte d'Ivoire s'est établie fin décembre 2023 à **10,8 M barils**, correspondant à un débit journalier de **30 000 barils/j** (cf. annexe 2). Cette production est en **hausse de 15,6 %** par rapport aux résultats obtenus en 2022 (9,3 M barils) du fait de la mise en production du champ Baleine le 27 août 2023 (cf. infra), mais reste en-deçà du pic de 2016 (**15,4 M barils, soit 42 000 b/j**). Cette production est majoritairement exportée (84,1 % en 2022).

La production de gaz naturel réalisée en 2023 est de **2,7 Mds m³** (ou 93 MMBTU, cf. annexe 3), en hausse de 3,2 % par rapport à 2022 du fait principalement de l'entrée en production du champ Baleine et de la hausse des ventes sur le bloc CI-27 (+7,2 %). Globalement, la production de gaz naturel a connu une **hausse moyenne annuelle de 2,2 % sur la période 2015 à 2023. 93 % du gaz est dédié à la production d'électricité.**

Production de gaz naturel en Côte d'Ivoire (2015-2023)



Source : ministère ivoirien des mines, du pétrole et de l'énergie

De récentes découvertes majeures qui pourraient redéfinir les perspectives du secteur d'ici 2027

Le champ Baleine est une découverte majeure d'ENI, en 2021 et 2022, les réserves de ce champ situé près des côtes ivoiriennes ont été estimées à 2,5 Mds de barils de pétrole brut et plus de 93 Mds m3 de gaz naturel (3300 Mds de pieds cubes). La mise en oeuvre de la phase 1 en août 2023 a permis une production de 15 000 b/j de pétrole et environ 0,7 Mm3 de gaz naturel associé. Les phases 2 et 3 devraient **porter en 2027 la production à environ 150 000 b/j de pétrole brut et 5,6 Mm3 de gaz**.

Située à environ 45 kilomètres au large des côtes ivoiriennes et à 120 km à l'ouest du gisement Baleine, **Calao** est la seconde plus importante découverte en Côte d'Ivoire. **Les ressources y sont estimées entre 1 Md et 1,5 Md de barils équivalent pétrole**. La production pourrait entrer en vigueur **en 2027**, ce qui, avec la montée en puissance du champ Baleine, devrait permettre au pays de devenir exportateur net d'hydrocarbures à partir de cette date, améliorant sensiblement (toute chose égale par ailleurs) la balance des paiements et la stabilité monétaire de la zone.

Malgré un déficit de production, la RCI veut renforcer son rôle de hub énergétique régional

La Côte d'Ivoire fait face à une demande énergétique en forte croissance, estimée à +8 % par an, soit environ +300 MW. Si la production nationale a été significativement renforcée au cours des dix dernières années, atteignant une capacité de **2 548 MW** en 2022 (contre 1 400 MW en 2012), **elle reste parfois insuffisante pour répondre aux pics de demande interne**. Cette insuffisance a conduit le pays à importer de l'électricité pour pallier ces périodes critiques, représentant une facture de **24,6 Mds FCFA** (37,5 MEUR) en 2022.

Cependant, grâce à une gestion optimisée et à des périodes où la production excède la consommation nationale, la Côte d'Ivoire a également pu accroître ses exportations d'électricité. En 2022, le pays affichait ainsi un solde exportateur positif de 705,9 GWh vis-à-vis des pays voisins (cf. annexe 5), notamment dans le cadre de l'opérationnalisation du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (WAPP, agence de la CEDEAO), reflétant ainsi une stratégie équilibrée entre les besoins locaux et l'intégration régionale.

La nécessité d'assurer des investissements conséquents pour les infrastructures d'exploitation

Les phases de développement des gisements nécessiteront des investissements substantiels pour mettre en place les infrastructures d'extraction et de transport (plateformes pétrolières offshore, pipelines, et installations de stockage). Des installations supplémentaires, telles que des usines de liquéfaction, pourraient également être envisagées pour permettre des exportations de gaz vers d'autres pays de la région. Si le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest (WAGP) est à ce jour la principale interconnexion gazière en Afrique de l'Ouest (du Nigeria vers le Ghana, en passant par le Bénin et le Togo), des projets d'extension et de nouvelles infrastructures sont en discussion pour renforcer l'intégration énergétique de la région. Par ailleurs, pour accompagner la hausse de la production de pétrole, le gouvernement ivoirien a prévu un investissement de près de 650 M EUR visant à augmenter les capacités de raffinage et de stockage. Par ailleurs, la RCI souhaite développer le gaz naturel (et le Gaz Naturel Liquéfié - GNL) en installant un terminal flottant de stockage et de regazéification.

Une forte mobilisation italienne. ENI a prévu d'investir **10 Mds USD** avec son partenaire, la **société nationale des opérations pétrolières (Petroci)**, dans le **développement et l'exploitation du gisement « Baleine »**. Pour son développement en eaux très profondes (entre 900 et 1 400 mètres), trois puits ont déjà été forés, avec 50 km de lignes et quatre

collecteurs sous-marins. 80 km de tronçons offshore de pipeline ont été construits depuis la plateforme de production de « Baleine » au champ offshore Lion GPL, la station de traitement de Petroci. 11 km de tronçons terrestres ont par ailleurs vu le jour afin de permettre d'acheminer le gaz vers la côte. L'une des innovations est la construction de micro-tunnels pour les gazoducs réalisés par l'entreprise privée ivoirienne Kuyo Pipelines et la **française BESSAC** (cf. infra).

Au-delà de ces investissements, ENI a récemment fait l'acquisition de quatre nouveaux blocs d'exploration offshore situés non loin du gisement de Calao. L'entreprise italienne dispose d'une période d'exploration de 9 ans.

Le renforcement du cadre législatif et réglementaire sera nécessaire afin de s'assurer des retombées économiques et de la montée en compétences des entreprises locales.

La Côte d'Ivoire ambitionne de faire du secteur des hydrocarbures un levier de son développement industriel. Cela se traduit par la maximisation de l'utilisation des ressources locales, humaines et matérielles, dans les différentes phases du développement du projet. C'est ainsi que le 13 juin 2022, la loi n°2022-408 relative au contenu local dans les activités pétrolières et gazières en Côte d'Ivoire a été promulguée par le Président de la République (mais est toujours en phase de mise en conformité, sa mise en oeuvre n'étant pas attendue avant 2025, voire 2027). Le nouveau texte de loi fait obligation aux titulaires des contrats pétroliers **d'accorder la priorité des emplois au personnel qualifié de nationalité ivoirienne** et de prévoir des programmes de formation pour permettre à ce personnel d'acquérir le niveau de qualification requis pour accéder à tous les niveaux de responsabilité du secteur.

Si les objectifs de cette nouvelle réglementation peuvent sembler légitimes, plusieurs freins limitent son efficacité. En effet, la loi manque de clarté quant aux exigences spécifiques, aux cibles précises et aux indicateurs de performance pour les entreprises étrangères. Par ailleurs, le pays connaît un manque de compétences techniques et spécialisées nécessaires dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui rend difficile le respect des exigences de contenu local par les entreprises internationales. De plus, les entreprises locales manquent souvent de capacités techniques, de financement et de certifications pour participer pleinement à la chaîne de valeur du secteur.

La Côte d'Ivoire se trouve face à une opportunité unique de redéfinir son modèle de développement économique et stratégique. Au-delà de leur potentiel immédiat, les gisements de Baleine et de Calao symbolisent une ambition nationale : celle d'une souveraineté énergétique accrue et d'un rôle central dans l'intégration énergétique régionale.

Mais afin que cette ambition porte, une vision politique forte devra être capable de mobiliser les revenus générés pour financer un développement inclusif et équitable, tout en évitant le piège de la dépendance aux hydrocarbures. En investissant dans la formation de sa jeunesse, en renforçant ses institutions et en consolidant son cadre législatif, la Côte d'Ivoire pourra inscrire cette révolution énergétique dans une trajectoire durable, guidée par une vision de long terme – ce qui pourrait de surcroît laisser entrevoir des opportunités pour nos acteurs, par ailleurs déjà bien implantés, pour accompagner cette transformation.

Franck Anglow

Attaché sectoriel au SER d'Abidjan

MAURITANIE

Cartographie des problématiques autour de l'eau en Mauritanie, présence française

L'eau est une denrée rare sur le territoire aride et majoritairement désertique de la Mauritanie. Les inégalités géographiques, économiques et sociales créent une compétition entre les acteurs locaux pour l'accès à la ressource, générant ainsi des tensions qui pourraient, à terme, perturber la stabilité du territoire. Le gouvernement ayant fait de l'accès à l'eau sa priorité absolue, plusieurs opportunités pourrait être saisies par des entreprises françaises, comme c'est déjà le cas sur certains projets, presque exclusivement financés par des bailleurs internationaux (Trésor, AFD, BAD etc.).

Contexte hydrique et présence française

La **source principale d'eau de surface du territoire est le fleuve Sénégal**, qui définit la frontière sud du pays, puis les lacs et rivières éphémères qui en découlent.

Concernant l'eau souterraine, les aquifères de la côte, à l'ouest, sont productifs mais salés (Bassin Terminal Continental). Au Nord, les aquifères sont quant à eux très peu productifs. Au centre du pays, le sol poreux permet de grandes capacités de stockage (Bassin Taoudeni) mais les précipitations ne sont pas assez régulières et abondantes pour garantir un niveau stable et suffisant des nappes. Les pluies se concentrent majoritairement sur l'ouest et la moitié sud du pays, avec des précipitations comprises entre 50 et 400 millimètres par an. A titre de comparaison, les précipitations moyennes de la France métropolitaine sont de 1300 millimètres par an.

Le **taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de 78 % en 2022, il était de 68% en 2018**, (Banque mondiale, 2022 et BAD, 2018). Cette amélioration découle de plusieurs nouvelles installations d'approvisionnement réparties sur le territoire. Une **usine de dessalement est présente à Nouadhibou** (une seconde est en projet) et trois autres de petites tailles et approvisionnées par énergie solaire sont installées au Banc d'Arguin (Ten'Alloul, R'Gueiba et Teichott, construites par l'entreprise française ERM en 2017). Sur le fleuve, l'entreprise bretonne BRL Ingénierie est intervenue, en partie sous financement AFD autour du barrage de Diama afin de permettre l'irrigation des terres environnantes et l'alimentation des cours d'eau qui en dépendent.

Cartographie des besoins et des enjeux

Vallée du fleuve Sénégal : Le caractère transfrontalier du fleuve peut générer des tensions dans sa gestion. Alors que le Sénégal et la Mauritanie favorisent l'irrigation des terres et la protection du fleuve contre la salinité avec le barrage Diama, le Mali et la Guinée cherchent à produire de l'électricité avec les barrages Manantali et Koukoutamba. Depuis sa création en 1972, l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) **mène une gestion participative et collective du fleuve** à travers son comité, composé du collège des pouvoirs publics, du collège de la société civile et du collège scientifique.

Les **tensions sont également liées aux activités économiques de la vallée**. Les cultivateurs utilisent l'eau pour irriguer leurs terres, et favorisent une gestion naturelle du fleuve pour mener une **agriculture traditionnelle de décrue**. En revanche, une gestion du fleuve sans

crue artificielle augmente la production d'électricité par les barrages en amont. La gestion plus ou moins stricte du fleuve est donc source de débats à l'OMVS.

Côte ouest et ville de Nouakchott : Après les sécheresses intenses des années 1970s, un phénomène de sédentarisation rapide et massif d'ex-nomades vers les nouvelles villes a engendré une **installation désordonnée des populations**, qui n'a pas été suivie par la mise en place d'infrastructures d'approvisionnement en eau. Leur développement est en cours, mais il est lent et mené en priorité dans les quartiers aisés (ex : Tévragh Zeina à Nouakchott). Les populations les plus pauvres et périphériques doivent pour l'instant se fournir en eau potable auprès des citernes, et sont souvent victimes de la **mauvaise qualité de l'eau et des prix élevés et fluctuants** (ex : Dar Naim, Arafat à Nouakchott). Ce fossé encourage les inégalités et peut nourrir un ressentiment des populations défavorisées. Enfin, **l'absence de réseaux d'infrastructures d'assainissement** limite l'évacuation de l'eau à des fins de traitement et de réutilisation, et génère une stagnation des eaux souillées à l'origine de maladies.

La capitale Nouakchott est approvisionnée en eau depuis le fleuve Sénégal, via des **infrastructures construites par le français Razel-Bec** (groupe Fayat) il y a 12 ans. La dégradation du débit et de la turbidité du fleuve pose aujourd'hui problème : sur les 180.000m³ prévu, seul 120.000m³ arrivent en réalité à Nouakchott, alors que les besoins de la ville sont estimés à 200.000m³. Après un audit fin 2023 pour redimensionner le réseau d'alimentation, appelé réseau Aftout Esshali, l'entreprise Razel-Bec a obtenu, fin 2024, le financement du projet par un prêt concessionnel du Trésor, à hauteur de 43 M EUR. L'accord inter-gouvernemental de ce financement a été signé au T2 2025, et les travaux devraient pouvoir commencer rapidement

Nord du pays : On constate **peu de ressources en eau**, mais une richesse en ressources minières. L'exploitation de la mine d'or de Tasiast (littéralement « là où il n'y a pas d'eau ») par le canadien Kinross a augmenté drastiquement les besoins en eau pour la production puis le traitement des déchets. Elle est alimentée par l'aquifère du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) puis acheminée via des pipelines, et en **concurrence directe avec la consommation de la population locale**. Cette dernière, en constante augmentation suite à la demande de main d'œuvre, est dépendante de l'eau potable vendue en bouteille puisque n'étant que peu raccordée à des réseaux de désalinisation. La contamination potentielle par métaux lourds des points d'eau à proximité de l'exploitation est également source d'inquiétude.

Au centre du pays, les ressources en eau exploitables sont inégalement réparties entre les villages. Dans la tradition islamique, les puits appartiennent à ceux qui les ont creusés. Cette tradition génère des conflits lorsque l'eau est vendue à prix fort par un village à son voisin, ou en cas de sécheresse alors que la population possédant le puits y ferme l'accès aux étrangers. **De plus, les points d'eau ont des capacités limitées et sont principalement destinés à l'abreuvement de la population locale et des petits cheptels familiaux.**

Perspectives de gestion de l'eau et opportunités potentielles

L'approvisionnement local reste un défi. Le gouvernement mauritanien, conscient de ces difficultés, a inscrit l'eau comme « bien collectif à préserver » dans le Code de l'eau de 1986, et a lancé la **Stratégie d'accès durable à l'eau et l'assainissement 2030**. Ses quatre priorités sont (i) ; la mise en place d'une gestion intégrée des eaux de surface et souterraines ; (ii) la facilitation de l'accès à l'eau sous différentes formes, (iii) l'amélioration de l'accès aux services d'assainissement, et ; (iv) la pérennisation du secteur de l'eau à travers l'amélioration de son efficacité. A noter également que les ambitions de développement d'une filière d'hydrogène vert en Mauritanie risquent de se confronter au manque d'eau, nécessaire à l'électrolyse.

Cet enjeu de la pérennisation et de l'efficacité est particulièrement clé pour le gouvernement, qui ne possède pas les moyens nécessaires pour entretenir les

infrastructures d'approvisionnement qui sont souvent vétustes. Pour y remédier, **le pays fait appel à l'aide étrangère**, qui se concrétise en 2020 à Nouakchott par un projet d'alimentation en eau potable à 55 millions de dollars financé par le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES) avec 85 km de canalisation, une station de pompage, des lignes électriques et des réservoirs pour acheminer l'eau depuis le lac Dhar. L'Agence Française de Développement (AFD) soutient également Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement en menant depuis 2012 un projet d'acheminement d'eau potable dans cinq wilayas du sud-est du pays (Gorgol, Guidimahka, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh El Chargui), pour un montant de 14 M EUR cofinancé par l'Union européenne. D'autres projets, notamment de retenues collinaires dans la vallée du fleuve sont en cours de réalisation.

Face à l'augmentation des besoins et au développement économique du pays, la première alternative envisagée à l'exploitation d'eau douce de surface est le développement des usines de dessalement. Celles-ci sont néanmoins coûteuses et gourmandes en énergie. Une seconde option serait l'exploitation d'eau douce souterraine, mais les nappes phréatiques sont encore méconnues et une surveillance permanente des stocks disponibles serait nécessaire. La Banque Mondiale a ainsi lancé fin 2024 une cartographie des nappes phréatiques du pays. C'est également dans cette perspective qu'intervient l'entreprise Ameten, associée à Corail Développement. Financé par un FASEP, l'entreprise mène un projet de télémétrie dans la région du Tagant, qui devrait permettre d'identifier et de surveiller l'évolution de plusieurs nappes.

Plusieurs acteurs privés français sont présents dans le secteur hydraulique en Mauritanie et d'autres font preuve d'intérêts pour ce secteur. Priorité absolue pour le gouvernement, les projets dans le secteur hydraulique font la plupart du temps l'objet de financement par les bailleurs internationaux. L'accès, depuis fin 2023, de la Mauritanie à près de 250 M USD sur le Fonds pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI pourrait amorcer de nouveaux projets dans le secteur, représentant ainsi des opportunités potentielles pour le savoir-faire français, dont les mauritaniens sont demandeurs.

Gauthier Moinet

Attaché économique au SE de Nouakchott

TOGO

La présence économique indienne

La présence économique indienne au Togo connaît un réel essor depuis 10 ans. Le pays est devenu le troisième fournisseur du Togo et le premier acheteur de produits togolais. Les entreprises indiennes au Togo opèrent dans tous les secteurs de l'économie, et investissent de plus en plus dans les activités industrielles et de distribution. La part de la dette détenue par Eximbank India au Togo progresse, au point que la banque indienne est devenue le quatrième créancier commercial du pays.

Forte montée en puissance commerciale de l'Inde au Togo, à la fois acheteur et fournisseur.

Troisième fournisseur du Togo, la valeur des importations en provenance d'Inde a quasiment doublé en 4 ans.

En 2023, le Togo a importé 224 M€ de biens indiens. L'Inde est ainsi devenue le troisième fournisseur du Togo, alors qu'elle n'était qu'en sixième position en 2019, loin derrière la Chine (premier fournisseur) et la France (second).

Le Togo achète à l'Inde essentiellement du pétrole (54 M€ en 2023), du riz (51 M€), des produits pharmaceutiques (26 M€), des appareils mécaniques (18 M€), et des véhicules (12 M€) notamment des motos et autres véhicules motorisés légers comme les tricycles. L'Inde est un fournisseur particulièrement important sur le plan alimentaire puisque 70% du riz consommé dans le pays est d'origine indienne.

L'Inde a opéré une ascension fulgurante en 2 ans, et se positionne comme premier client du Togo.

La balance commerciale du Togo avec l'Inde est excédentaire en faveur du Togo (78 M€ en 2023). L'Inde, qui était jadis un client de second plan, s'est imposée en seulement deux ans comme le premier acheteur de produits togolais, principalement des phosphates (163 M€ en 2023), matières bitumineuses (75 M€), sous-produits de l'extraction d'huile de soja (20 M€), graines de soja (17 M€), coton (2,7 M€). En 2023, les exportations togolaises à destination de l'Inde atteignaient 302 M€, contre 219 M€ en 2022 et seulement 66 M€ en 2021.

La présence historique des entreprises indiennes au Togo connaît un rebond dans l'industrie et la distribution.

Les entreprises indiennes sont présentes dans tous les secteurs de l'économie togolaise.

Selon les chiffres communiqués par l'ambassade d'Inde, les entreprises indiennes au Togo auraient investi 245 M USD et créé 3 000 emplois permanents dans le pays.

Le secteur primaire compte plusieurs entreprises indiennes d'extraction de matières premières. C'est le cas du groupe Diamond Cement Africa (anciennement West African Cement - WACEM), créé en 1991, qui détient une filiale au Togo (Fortia Cement S.A) et exploite des mines de calcaire et produit du clinker sur plusieurs sites, pour approvisionner les cimenteries locales (comme Cimtogo), et pour l'export. Par ailleurs, via sa filiale Togo-Rail, la WACEM détient la gestion et l'exploitation des transports ferroviaires au Togo depuis 2002.

Les entreprises indiennes sont également très actives dans l'industrie métallurgique. Gravita Togo SAU (filiale de Gravita India Limited), installée en décembre 2022 au nord de Lomé, produit des lingots d'aluminium en valorisant des déchets d'aluminium, destinés à la fois au marché national et à l'export (Chine, Japon, Thaïlande, Corée, Vietnam). Par ailleurs, l'usine Steel Cube Togo (SCT), filiale du groupe indien HCURE IMPEX LLP, produit des fers à béton depuis 2019 dans la Zone Franche de Kara (région des Savanes).

Dans la distribution, une entreprise indienne fait figure de preuve : RAMCO, créé par un homme d'affaires indien (Ram Shriyan), qui ouvre son premier supermarché à Lomé en 1991. Aujourd'hui, l'enseigne compte 7 supermarchés, une parfumerie et bagagerie de luxe, un restaurant, 4 magasins dédiés à la distribution de la marque LG, et un bar.

Par ailleurs, l'entreprise TVS Togo, filiale de la société indienne TVS Motors Company (quatrième producteur mondial de deux roues, avec un chiffre d'affaires de 3,2 Mds USD) commercialise des motos et tricycles, importés d'Inde et fabriqués dans les usines de TVS Motors.

D'autres entreprises indiennes sont présentes dans le secteur tertiaire togolais, telle que l'agence de voyage SATGURU.

Sur la ZES d'Adétikopé, l'activité des entreprises indiennes se concentre sur l'assemblage de motos électriques.

Installée au nord de Lomé en 2021, la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) est une Zone Économique Spéciale détenue à 35% par l'État togolais et à 65% par la société ARISE IIP. La PIA accueille un port sec, une zone logistique pour camions-conteneurs, un parc textile et un centre de formation aux métiers de la confection.

Sur le site de la PIA, une entreprise indienne d'assemblage et de distribution de motos électriques «made in Togo», M Auto Electric Mobility, a ouvert en septembre 2022. L'entreprise, aujourd'hui renommée SPIRO, appartient à la holding indienne E DADDY.

L'Eximbank India fait partie des 5 premiers créanciers commerciaux du Togo.

La dette commerciale du Togo, qui atteint 491,69 Mds FCFA au 31 décembre 2023, occupe la deuxième place du portefeuille de la dette extérieure du pays (34%), après les bailleurs multilatéraux.

Entre 2019 et 2023, la part de cette dette commerciale détenue par l'EximBank India a doublé, pour atteindre 8%, positionnant la banque indienne au rang de 4ème bailleur commercial du Togo, après l'EximBank China (46,7%), la Société Générale (15,01%) et la Bank of Tokyo-MUFG (13,2%).

La coopération entre l'Inde et le Togo se renforce depuis plus de 10 ans.

L'aide bilatérale au commerce s'accroît ...

L'Inde a accordé plusieurs lignes de crédit pour différents projets, avec des montants de plus en plus élevés :

- 15 M USD pour l'électrification rurale en 2011
- 13,1 M USD pour la culture du riz, du maïs et du sorgho en 2012
- 30 M USD pour l'électrification de 150 localités en 2016
- 52 M USD pour l'installation d'une ligne électrique de 161 KV en 2016

En 2021, une ligne de crédit de 40 M USD a été octroyée au Togo via EximBank India pour un vaste projet d'électrification, éclairage et pompage solaire en milieu rural. En outre, l'Inde accompagne le Togo pour l'équipement des établissements de santé (20 M USD) et l'amélioration de la capacité de production et de distribution d'électricité de la CEET (Compagnie d'Énergie Électrique du Togo, 413 M USD).

... dans le cadre de liens diplomatiques renforcés.

Le Togo fait partie, depuis 2008, du programme de formation « ITEC » (Indian Technical and Economic Cooperation), qui a permis à plus de 300 fonctionnaires togolais de bénéficier de bourses pour se former dans des institutions en Inde, dans les domaines de la santé, de l'éolien, de la gestion et de l'ingénierie.

En juin 2024, le premier forum économique Inde-Togo s'est tenu à Lomé, permettant à 25 entreprises indiennes souhaitant investir au Togo de mieux connaître les opportunités d'affaires dans le pays. A cette occasion, un mémorandum a été signé entre les deux pays pour simplifier la délivrance réciproque de visas afin de faciliter les liens institutionnels et économiques bilatéraux.

[Jérôme Frouté](#)
Chef du SE de Lomé

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Directeurs de la publication : [Florent Mangin](#) et [Daniel Gallissaires](#).

Rédaction : SER d'Abuja, SER d'Abidjan.

Abonnez-vous : marwan.sabri@dgtresor.gouv.fr (Abuja) ou abidjan@dgtresor.gouv.fr (Abidjan)

Les Services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.